

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier Concurrent au Parc fermé Place de la salle des Fêtes
Podium d'arrivée : place du Lavoir
Parc Fermé : Parking de la salle des Fêtes (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)
Remise des Prix : Salle des Fêtes de Châteauneuf de Galaure, le 16 août à 19H45
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs à la Maison du Lavoir : dimanche 16 août à 8H00, à l'issue des essais et de la dernière montée de course.

➤ **Art.1.3.p. Vérifications**

Vérifications des documents et des voitures : Chez Alain BRUNEL et au centre de contrôle de la Galaure, ZA les Aires à Châteauneuf de Galaure (voir horaires Art.1.2p.)

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage LEORAT

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.

A l'issue des vérifications des voitures, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue à 8H00.

Pesage libre des voitures : Au Centre de Contrôle de la Galaure, les horaires seront précisés par affichage.

➤ **Art.1.5.p. Dispositions particulières**

Une voiture ne peut-être utilisée que par un seul concurrent.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir réglementation générale des Courses de Côte

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS & PILOTES

1. Art.3.1p. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au lundi 10 août à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile de la Drôme
21, Rue Henri Rey 26000 – VALENCE
Tél : 04 75 41 05 05 - 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73
E-mail : info@asadrome.com

Les frais de participation sont fixés à 300 €, **réduits à 150 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 130 € pour les licenciés ASA DROME.**

Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation (chèque à l'ordre de l'ASA DROME).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou E.mail **24 heures avant le début du meeting** pour obtenir le remboursement de sa participation.

ARTICLE 4P. VOITURES & EQUIPEMENTS

➤ **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à **150**.

La répartition des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPE FC/F2000

FC1	jusqu'à 1300 cm3	F2000-1	jusqu'à 1400 cm3
FC2	plus de 1300 à 1600 cm3	F2000-2	plus de 1400 à 1600 cm3
FC3	plus de 1600 à 2000 cm3	F2000-3	plus de 1600 à 2000 cm3
FC4	plus de 2000 cm3		

GROUPE N/FN

N/FN1	jusqu'à 1400cm3
N/FN2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/NF4	plus de 2000 cm3

GROUPE A/FA

A/FA1	jusqu'à 1400 cm3
A/FA2	+ de 1400 à 1600 cm3
A/FA3	+ de 1600 à 2000 cm3
A/FA4	plus de 2000 cm3

GROUPE C3/CN/CM

CM1& CM2	jusqu'à 1003 cm3
C3.1/CN.1	jusqu'à 1600 cm3
C3.2/CN.2	+ de 1600 à 2000 cm3

GROUPE D/E

D/E 1	jusqu'à 1300 cm3 + Campus
D/E 2	+ de 1300 à 1605 cm3
D/E	3 FF - FR - F3B

GROUPE GT de SERIE

➤ **Art.4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

➤ **Art.4.2.7. Echappement**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de courses ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

➤ **Art.4.3p. Numéros de course**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

➤ **Art.4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

❖ Publicité obligatoire (non rachetable) :

❖ Publicité facultative :

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. INFRASTRUCTURES

➤ **Art.6.1p. Parcours**

La Course de Côte Régionale de Châteauneuf-de-Galaure a le parcours suivant :

Départ sur la route D 53 devant la Maison du Lavoir

Arrivée sur la route D 53 Quartier la Plaine

Pente moyenne : 5,5 %

Longueur du parcours : 1 540 m

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ aux feux

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage des groupes et des classes prévu à l'article 7 du règlement standard, dans l'ordre décroissant des numéros

Modalités de retour au départ : par la voie communale n° 10, le chemin rural n° 15, la voie communale n° 5 et la Départementale D 53

Parc Départ : Montée du Crozat

Parc Arrivée : sur la Voie Communale n° 5

1. Art.6.2p. Route de Course

L'accès au départ se fait par la Montée du Crozat, en sortie du parc Concurrents.

2. Art.6.3p. File de départ

Sur la D 53 à partir de la place de la mairie

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

➤ **Art.6.4p. Signalisation**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

➤ **Art.6.5p. Parc concurrents**

Le parc Concurrents sera situé Zone Artisanale, et accessible à partir de 14 H le samedi 16 août.

➤ **Art.6.6p. Parc fermé final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parking de la salle des Fêtes.

➤ **Art.6.7p. Tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, chez Alain BRUNEL

Pendant les essais et la course, Place de la mairie.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc fermé Place de la salle des Fêtes

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

1. Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Chez Alain BRUNEL : tél. 04 75 41 05 05 ou 06 87 12 03 94 - fax : 04 75 03 80 76

❖ samedi 15 août de 15H à 19H30

❖ et ensuite sur la ligne de départ :Tel : 04 75 68 66 03 (MJC) ou 06 87 12 03 94

Centre de Secours le plus proche : Pompiers, ZA les Aires, tél. 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT de L'EPREUVE

➤ Art.7.1p. Essais

Voir réglementation générale des Courses de Côte et art.1.2p du présent règlement pour les horaires.

➤ Art.7.2p. Conférence aux Pilotes (Briefing)

Briefing écrit distribué aux vérifications des documents.

➤ Art.7.3p. Course

Voir réglementation générale des Courses de Côte

Les départs sont donnés aux feux tricolores.

1. Art.7.4p. Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir réglementation générale Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier Concurrent, Place de la salle des Fêtes et seront établis de la façon suivante :

❖ 1 classement général

❖ 1 classement pour chacun des groupes

❖ 1 classement par classe

❖ 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

1. Art.10.1.2 et 3p. Trophées - Prix - Coupes

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

SCRATCH	1 ^{er}			280 €
	2 ^{ème}			245 €
	3 ^{ème}			170 €
		1 à 4 partants	5 à 10 partants	11 et plus
GROUPEs	1 ^{er}	75 €	150 €	150 €
CLASSE	1 ^{er}	150 €	150 €	150 €
	2 ^{ème}		120 €	125 €
	3 ^{ème}		100 €	105 €
	4 ^{ème}			85 €
	5 ^{ème}			55 €
	6 ^{ème}			40 €
COUPE des DAMES				
	1 ^{ère}			150 €
	2 ^{ème}	si plus de 3 partantes		90 €
MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES				14 715 €

Les prix en espèces sont cumulables.

Tous les concurrents primés auront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue au présent règlement, les pilotes classés qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leurs prix. Les prix non retirés resteront acquis aux organisateurs (Article 10.4)

1. Article 10.5p. – Remise des Prix

Elle aura lieu le 16 août à 19 H 45, à la salle des Fêtes

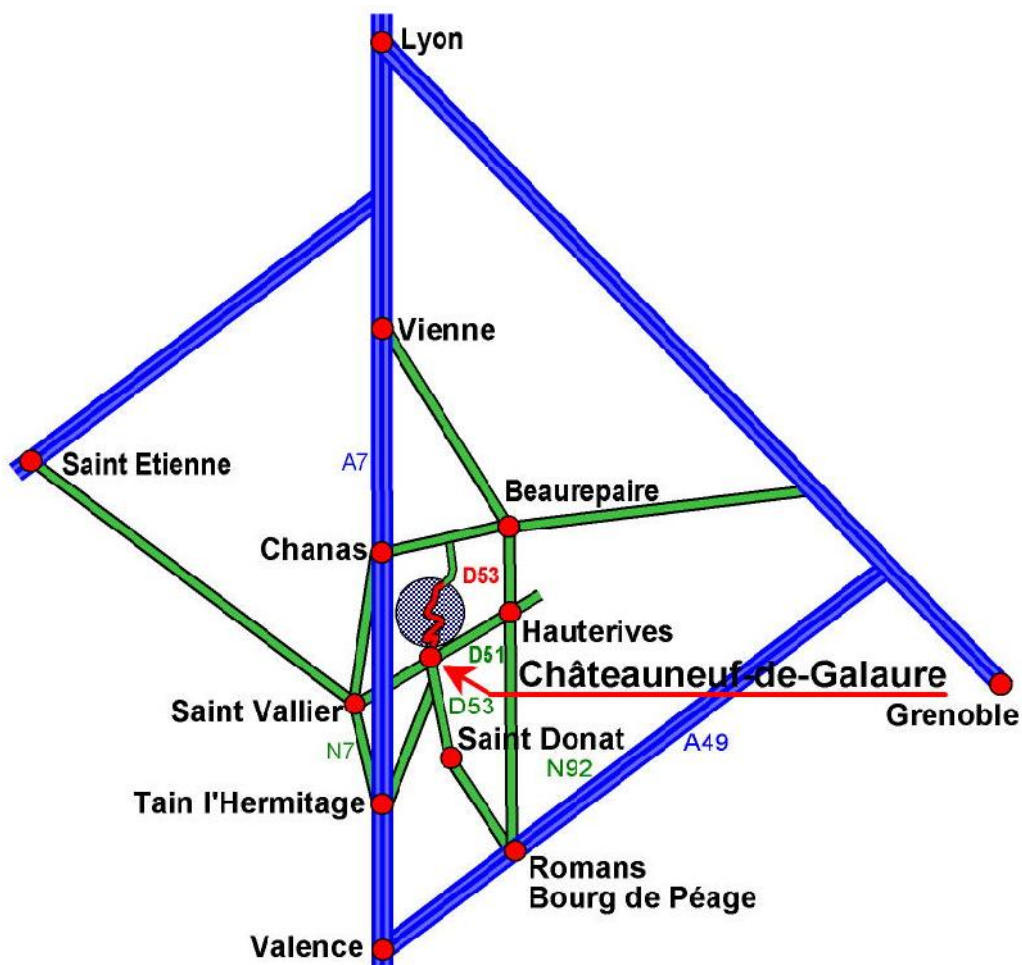
➤ Article 10.6p. – Remise des chèques et palmarès

Les chèques seront envoyés aux concurrents la semaine suivante.

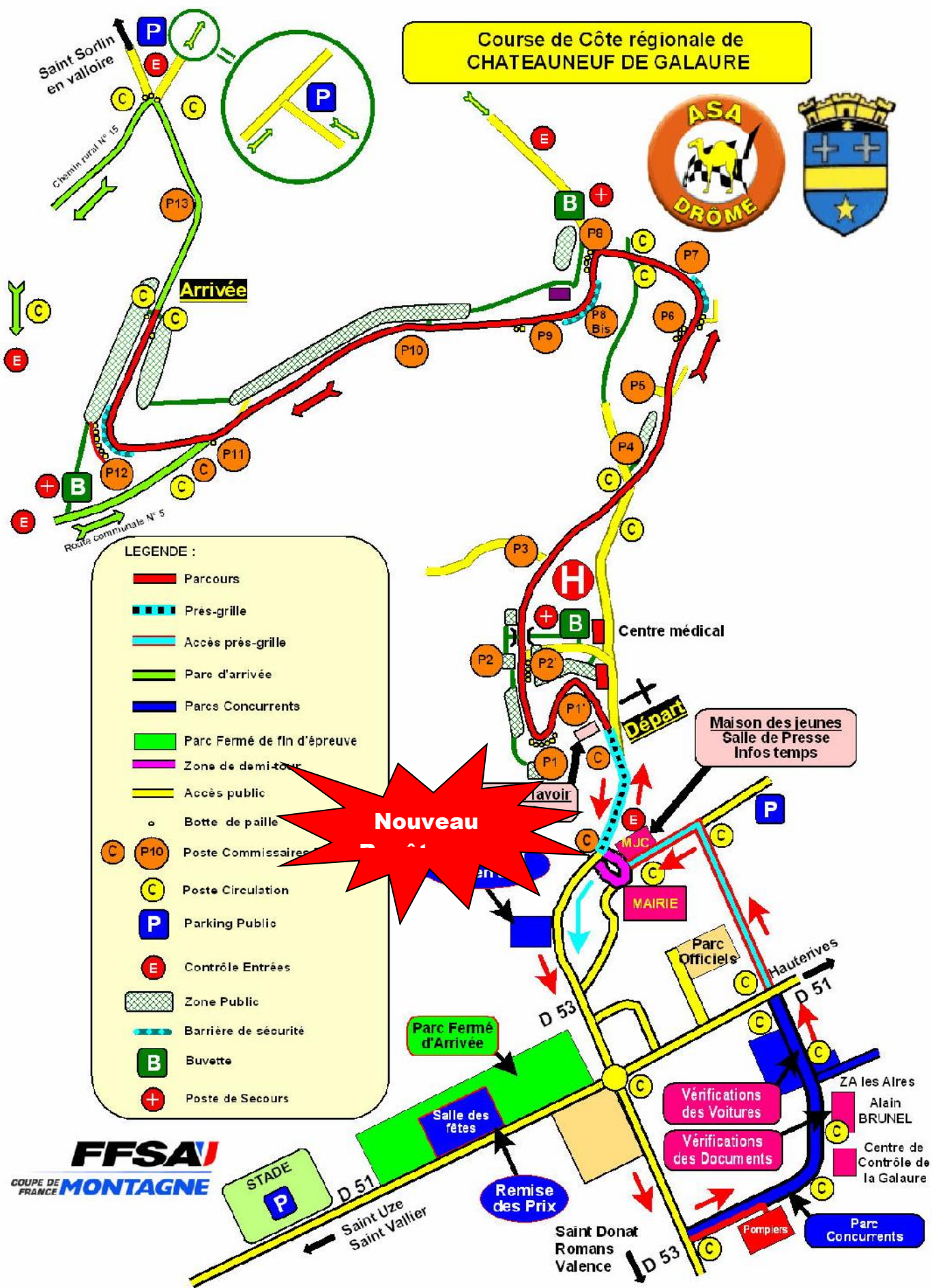
PALMARES

2000	DONIN Franck	s/REYNARD 923	Temps : 58''68
2001	NEVEU Mickaël	s/TOJ SC 206	Temps : 52''20
2002	GUILLAUMARD David	s/REYNARD 923	Temps : 52''75
2003	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 52''38
2004	SAPIN Marcel	s/MARTINI MK73	Temps : 51''638
2005	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50''527
2006	SCHATZ Nicolas	s/ DALLARA 389	Temps : 49''712
2007	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50''773
2008	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50''280

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT LA MAIRIE, LE COMITE DES FETES & D'ANIMATION, LES HABITANTS DE CHATEAUNEUF DE GALAURE ET NOUS LES ASSOCIATIONS TRES SPORTIVEMENT A LA REUSSITE DE CETTE MANIFESTATION.



Course de Côte régionale de CHATEAUNEUF DE GALAURE



LEGENDE :

- Parcours
- Prés-grille
- Accès prés-grille
- Parc d'arrivée
- Parc Concurrents
- Parc Fermé de fin d'épreuve
- Zone de demi-tour
- Accès public
- o Botte de paille
- C P10 Poste Commissaires
- C Poste Circulation
- P Parking Public
- E Contrôle Entrées
- B Zone Public
- B Buvette
- + Poste de Secours

Nouveau



STADE
Saint Uze
Saint Vallier

Saint Donat
Romans
Valence

ZA les Alres
Alain BRUNEL
Centre de Contrôle de la Galaure